COVID-19

PROCÉDURE – CAS CONFIRMÉ DE COVID-19

PROCÉDURE

1. Informer la personne elle-même pour lui expliquer son diagnostic et les mesures à prendre, comment pratiquer l'isolement, et évaluer toutes les personnes avec qui elle a été en contact.
2. En parallèle :
   a. Équipe dédiée : Contacter les personnes les plus à risque et les plus vulnérables, afin de savoir s'ils ont des symptômes et si on doit les isoler (inclus : On évalue si on doit faire des tests, et on leur donne des recommandations… etc.)
   b. On avise les autorités du village
   c. On avise la population qu'il y a un cas, mais on limite les détails afin de prioriser le travail d'enquête, qui a pour but de protéger, et parce que les contacts doivent être avisés d'abord
3. On contacte les personnes moins à risque
   a. On évalue si on doit faire des tests, et on leur donne des recommandations… etc.
4. Une fois que l'urgence est passée et que tout le monde est contacté, on avise la population de la communauté

Il est fort possible que toute ces étapes donnent lieu à un délai avant l'annonce publique du village car toutes ces étapes prioritaires doivent être faites.

NOTRE PRIORITE est la personne affectée, sa famille et ses contacts.

- À travers ça, il faut considérer la protection de la vie privée et les particularités de la personne
- Peu importe s'il y a un cas dans votre communauté, tout le monde est à risque et il faut agir comme s'il y en avait un